

B-05 Exigences et gestion du trafic**1. Exigences pour la gestion du trafic**

L'analyse de trafic détaillée a apporté les éléments suivants:

- le réseau secondaire n'a pas la capacité d'absorber le trafic sorti de l'autoroute ;
- l'agglomération neuchâteloise se trouverait complètement paralysée par la surcharge du réseau secondaire ;
- les bouchons provoqués sur l'autoroute atteindraient des longueurs théoriques de plusieurs dizaines de kilomètres.

Au vu des résultats de l'étude de trafic, les exigences suivantes ont été élaborées pour la gestion du trafic des différents projets partiels.

TP1 Colombier - NE-Serrières

En principe, deux voies de circulation en direction N⁺ (Chaussée Bienne) et N⁻ (Chaussée Lausanne) doivent toujours être ouvertes au trafic. Pour les chantiers journaliers au sein du chantier, la documentation OFROU N° 86023 fait foi.

TP2 NE-Serrières - St-Blaise

Pour les tronçons en tunnel, deux voies de circulation par direction de trafic doivent être ouvertes entre 06h00 et 20h00. Par ailleurs, les exigences suivantes doivent être respectées:

- L'exploitation des tubes des tunnels se fera en mode bidirectionnel, de nuit et de jour, si un seul tube devait être disponible (pas de trafic unidirectionnel) ;
- Les poids-lourds (PL) et les transports de marchandises dangereuses (TMD) resteront en tunnel ;
- La vitesse en phase de trafic bidirectionnel sera de 80 km/h ;
- Il n'y aura pas de séparation physique en phase de trafic bidirectionnel. Pour des raisons d'accès des services d'intervention, il n'y aura pas de séparation physique des voies. (Décision du Groupe GUC du 22.05.2012, protocole n°03-12) ;
- Dans les tranchées couvertes, le trafic s'effectuera en général sur quatre voies, même en période de travaux.

TP3 St-Blaise - Cornaux

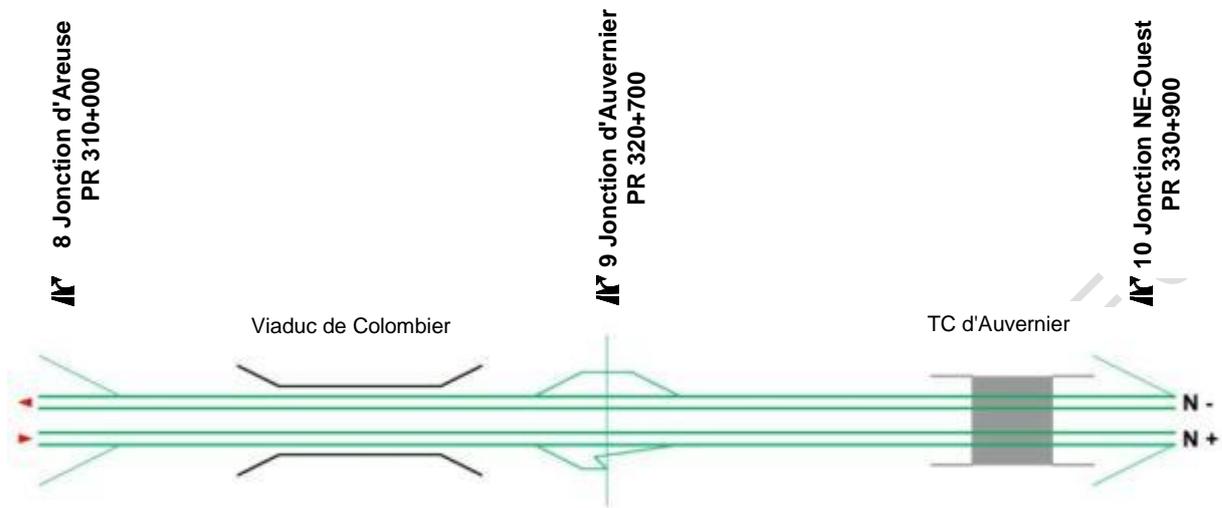
En principe, deux voies de circulation en direction N⁺ (Chaussée Bienne) et N⁻ (Chaussée Lausanne) doivent toujours être ouvertes au trafic. Dans le secteur Thielle-Cornaux, en raison du volume de trafic, une voie de circulation dans chaque direction peut être réduite dans la zone du chantier.

2. Gestion générale du trafic durant les travaux d'assainissement

La norme SN 640 885c est valable pour les chantiers sur les routes nationales et routes à grand débit. Les largeurs des voies de circulation avec restrictions (B1, B2) doivent s'accorder à la norme SN.

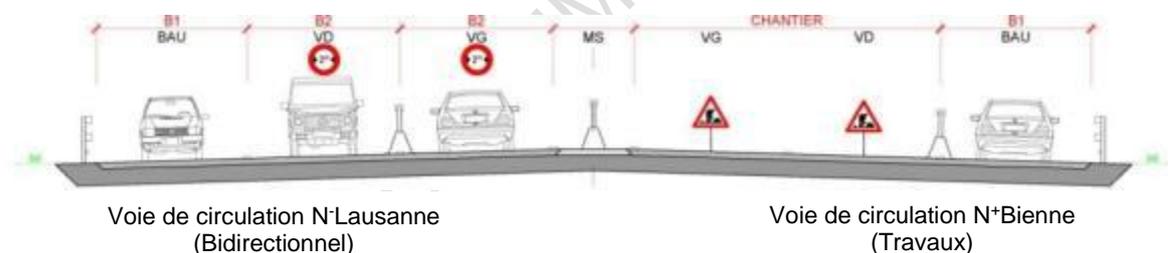
Cas général	B1: 3.25 m - 3.50 m	B2: 2.75 m - 3.25 m
Minimum	B1: 3.00 m	B2: 2.50 m

2.1 TP1 Colombier - NE-Serrières (2012 - 2013)



Exploitation bidirectionnelle

Régime de circulation 3 + 1 avec fermeture d'une voie de circulation sur une chaussée (N⁺ ou N⁻).

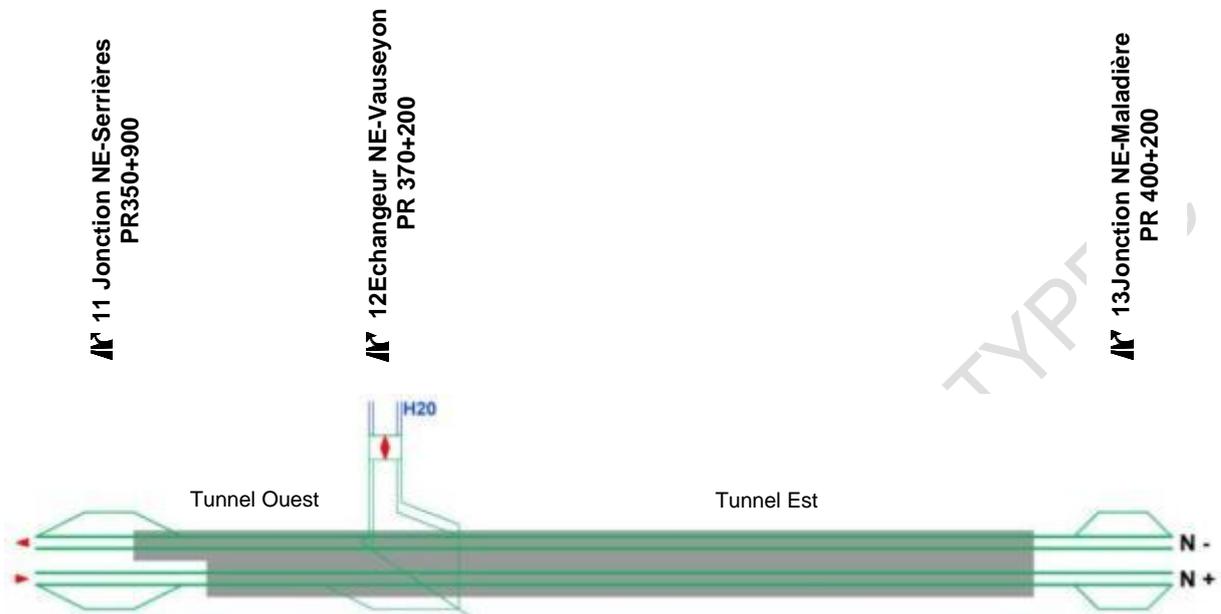


Caractéristiques principales

Régime de vitesse:	80 km/h, passage du TPC limité à 80 km/h 60 km/h, passage de la TC d'Auvernier
Plage horaire possible:	Lundi à dimanche en continu
Horaire chantier:	Lundi à samedi de 05h00 à 23h00, avril à octobre
Mise en place:	1 semaine
Déplacement:	2 jours
Retrait:	3 jours
Espacement chantier disponible:	Voie de gauche et voie de droite partielle ou voie de droite partielle et BAU, voies de circulation N ⁺ et N ⁻

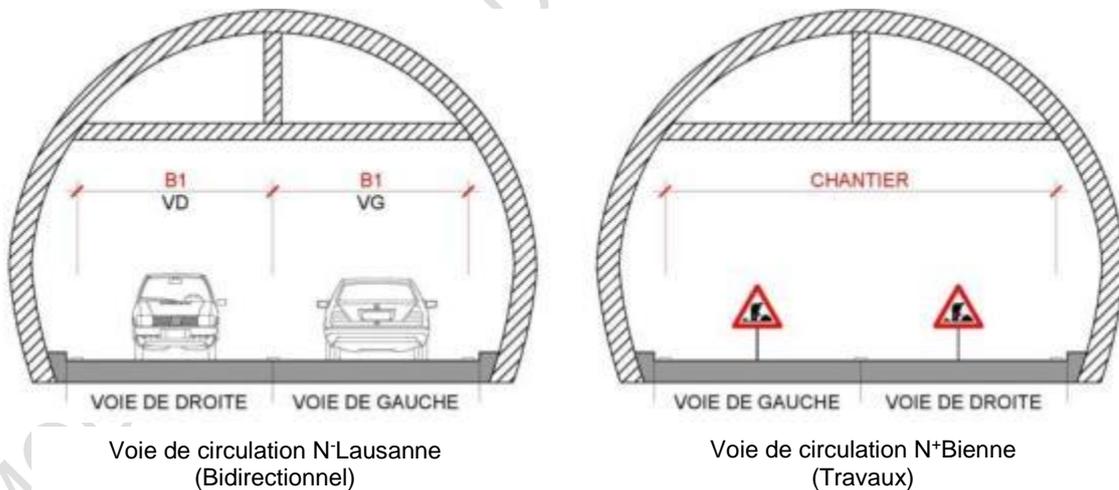
2.2 TP2 NE-Serrières - St-Blaise

2.2.1 TP2 NE-Serrières - NE-Maladière (2016 - 2017)



Exploitation bidirectionnelle

Régime de circulation 1 + 1 avec fermeture de chaussée Bienne (N+) ou Lausanne (N-).



Caractéristiques principales

- Régime de vitesse: 80 km/h, passage du TPC limité à 60 km/h et 40 km/h
- Plage horaire possible: Lundi à vendredi de 20h00 à 06h00
Vendredi à dimanche de 20h00 à 06h00
- Horaire chantier: Lundi à vendredi de 21h00 à 05h00

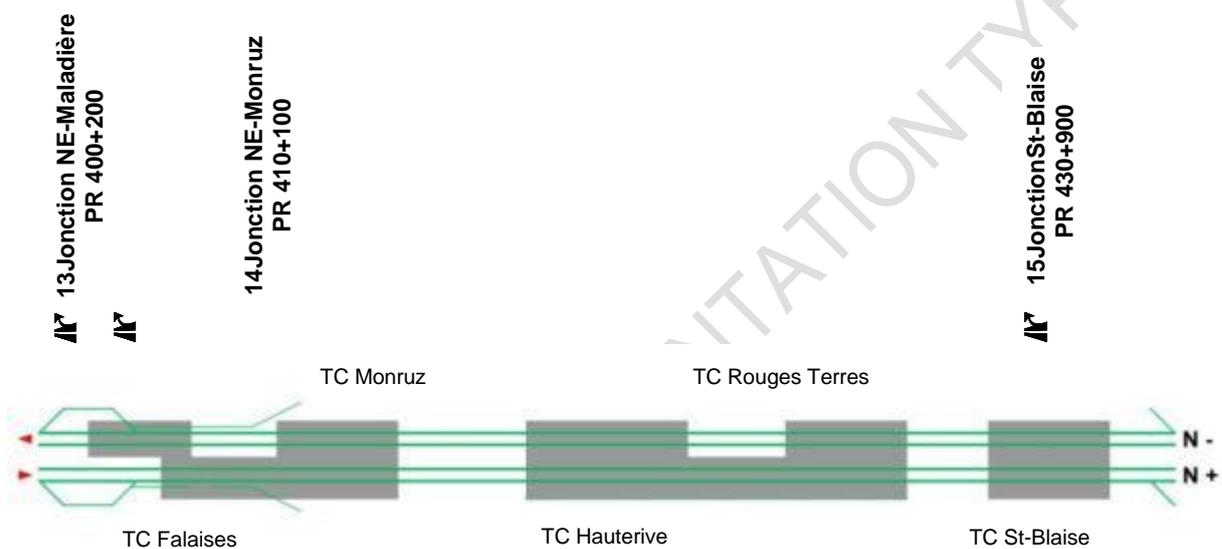
Vendredi à dimanche de 21h00 à 05h00, janvier à décembre (sauf le week-end de la Fête des Vendanges en septembre)

Mise en place: 30 minutes

Retrait: 30 minutes

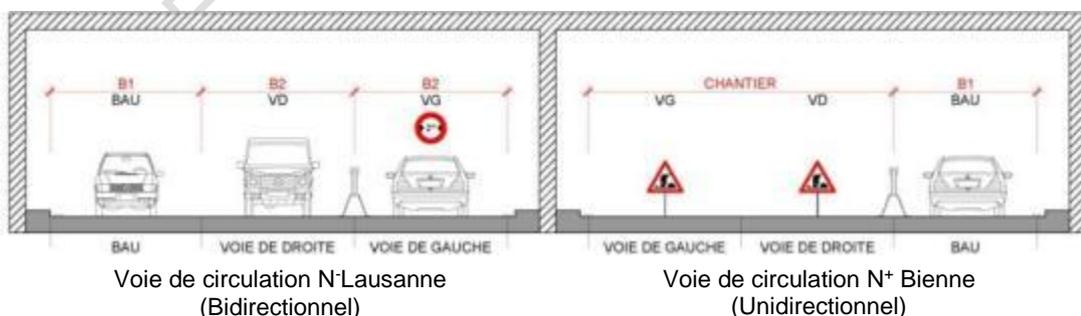
Espacement chantier disponible: Voie de circulation N⁺ ou N⁻ (ferme au trafic)

2.2.2 TP2 NE-Maladière - St-Blaise (2018 - 2019)



Exploitation bidirectionnelle

Régime de circulation 3 + 1 avec fermeture d'une voie de circulation sur une chaussée (N⁺ ou N⁻).



Caractéristiques principales

Régime de vitesse: 80 km/h, passage du TPC limité à 60 km/h

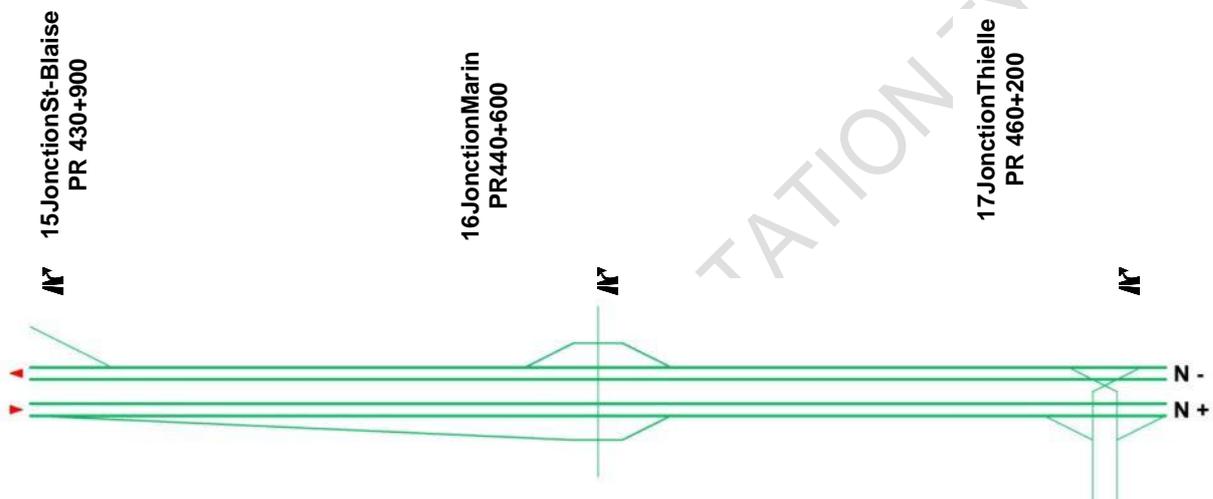
Plage horaire possible: Lundi à vendredi en continu

Horaire chantier: Lundi à samedi de 06h00 à 22h00, janvier à décembre

Mise en place:	1 semaine
Déplacement:	2 jours / 1 semaine (changement voie de circulation)
Retrait:	3 jours
Espacement chantier possible:	Voie de gauche et voie de droite partielle ou voie de droite partielle et BAU, voie de circulation N ⁺ et N ⁻

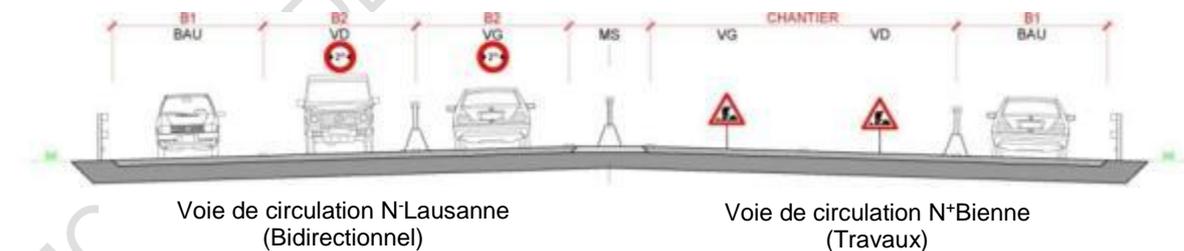
2.3 TP3 St-Blaise - Cornaux

2.3.1 TP3 St-Blaise – Jonction Thielle



Exploitation bidirectionnelle

Régime de circulation 3 + 1 avec fermeture d'une voie de circulation sur une chaussée (N⁺ ou N⁻).



Régime de vitesse:	80 km/h, passage du TPC limité à 60 km/h
Plage horaire possible:	Lundi à dimanche en continu
Horaire chantier:	Lundi à samedi de 06h00 à 22h00, avril à octobre
Mise en place:	3 jours
Déplacement:	2 jours

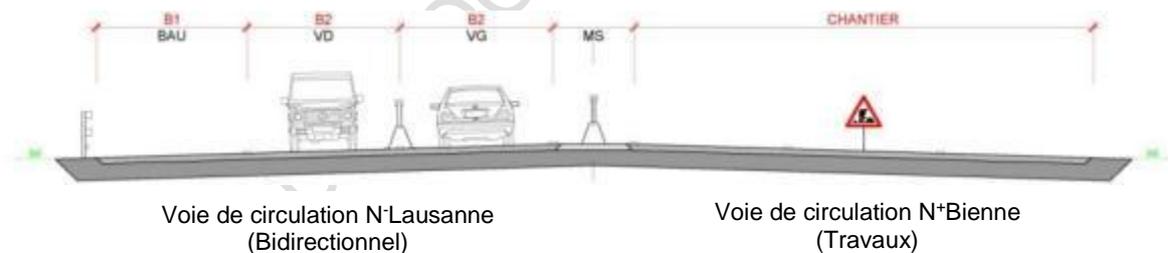
Retrait: 3 jours
 Espacement chantier possible: Voie de gauche et voie de droite partielle ou voie de droite partielle BAU, voie de circulation N⁺ et N⁻

2.3.2 TP3 Jonction Thielle - Cornaux



Exploitation bidirectionnelle

Régime de circulation 1 + 1 avec fermeture d'une chaussée de circulation (N⁺ ou N⁻).



Caractéristiques principales

Régime de vitesse: 80 km/h, passage du TPC limité à 60 km/h
 Plage horaire possible: Lundi à dimanche en continu
 Horaire chantier: Lundi à samedi de 06h00 à 22h00, avril à octobre
 Mise en place: 3 jours
 Déplacement: 3 jours
 Retrait: 2 jours
 Espacement chantier disponible: Fermeture voie de circulation N⁺ et N⁻ au trafic

2.3.3 Fermetures complètes nécessaires

Aucune fermeture complète de la route nationale N05 entre les jonctions N° 8 Areuse Ouest à N° 18 Cornaux n'est planifiée. Les fermetures complètes doivent être évitées.

3. Infrastructure de la route nationale

3.1 Génie civil

Les ouvrages du génie civil les plus importants comme les tunnels, ouvrages d'art, tranchées couvertes, tronçons à ciel ouvert, jonctions etc. sont indiqués sur les schémas précédemment présentés dans ce document.

Une présentation détaillée de tous les ouvrages du génie civil de la route nationale figure dans le module Z « plan d'objets d'inventaire ».

3.2 Equipements d'exploitation et de sécurité (BSA)

Les équipements d'exploitation et de sécurité sont répartis, avec une densité très variable, sur l'ensemble du tronçon Serrières – St-Blaise.

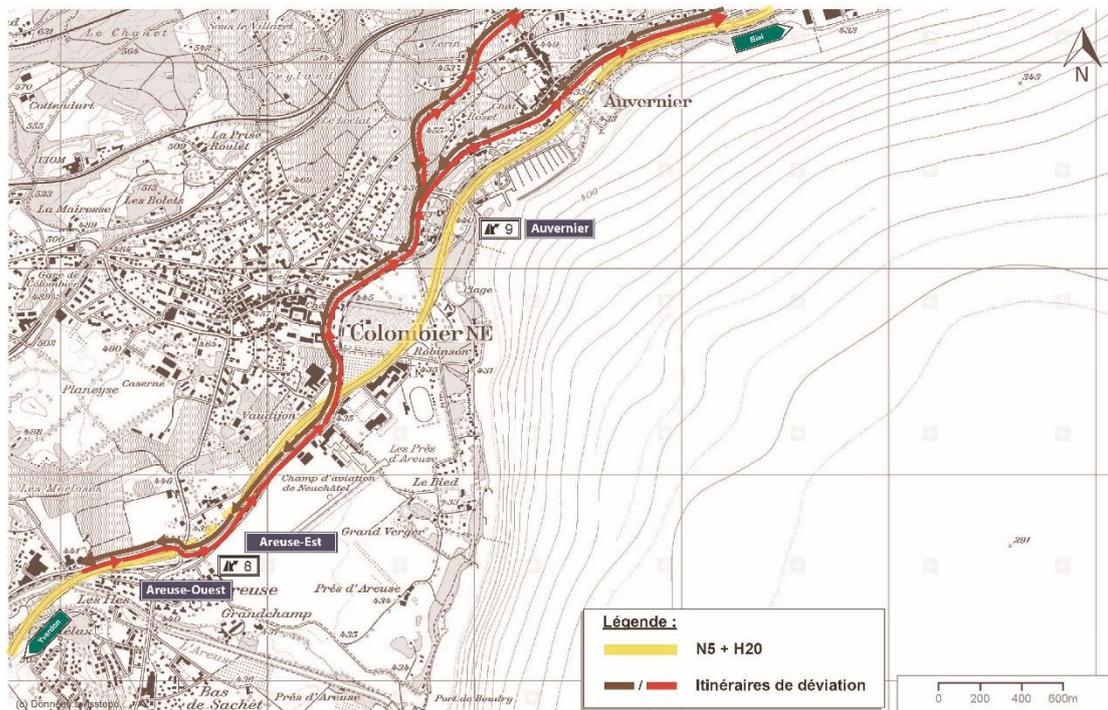
Ils sont diversement implémentés sur et hors du site de la route nationale :

- Dans les tubes (éclairage, vidéo, TRN, ventilation...);
- Dans les locaux techniques inter-tubes ou à côté des tubes (commandes,...);
- Dans les centrales aux abords immédiats de la RN (ventilation, commandes, points d'injection MT/BT,...);
- Dans la centrale de ventilation des Perrolets, à 600 mètres en ligne droite du milieu du tunnel Est, mais situé au-dessus de la RN, dans la côte de Chaumont;
- Dans les locaux du BAP, Bâtiment administratif des Poudrières, (Système de gestion).

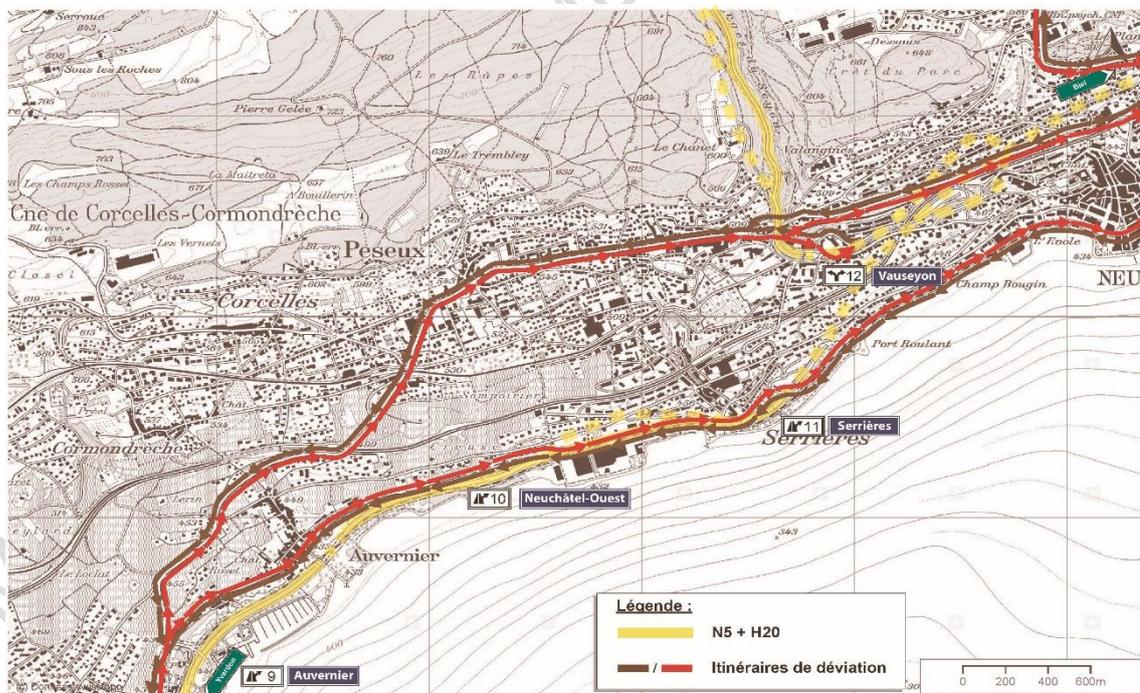
La situation actuelle des infrastructures BSA, ainsi que les locaux et centrales concernées, sont représentées en annexes sur les plans synthétiques du tronçon Serrières-St-Blaise :

- Plan synthétique EM tronçon 6
- Plan synthétique EM tronçon 7

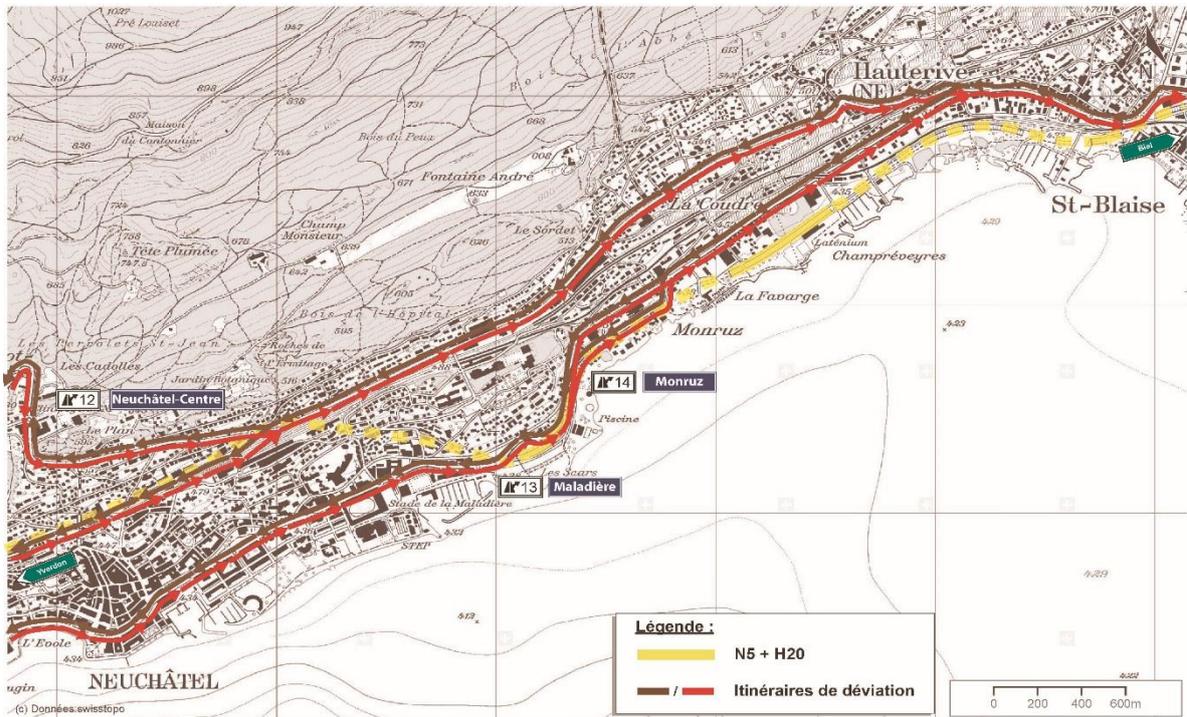
TP1 Areuse - NE-Serrières



TP2 Neuchâtel Ouest - NE-Serrières - Echangeur Vauseyon



TP2 Echangeur Vauseyon - St-Blaise



TP3 St-Blaise- Cornaux

